

Éclor
ÉCOUTE • CONSEIL • FORMATION



LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES



Présentation d'EC'Lor

Nos valeurs

Nos prestations

Nos objectifs

Qui sommes-nous ?

Notre équipe

Nous contacter/ Nous trouver

Modalités d'inscriptions et règlement

Règlement intérieur



Présentation d'EC'Lor

EC'Lor est née officiellement le 1^{er} janvier 2024.

Comme tout projet, cette société a vu le jour bien avant, lors d'une discussion entre ses deux membres.

Notre organisme est spécialisé dans la formation continue des usagers, des professionnels, et des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Pour cela, nous proposons diverses formations qui peuvent se dérouler en inter ou en intra établissement. Notre force réside dans la capacité à adapter le contenu de formation afin de répondre aux exigences du commanditaire, mais également aux attentes et besoins des stagiaires.

Nos valeurs :

Toutes deux issues du secteur social et médico-social, nous portons des valeurs de respect, d'engagement, d'écoute, de bienveillance et d'autodétermination.

Notre volonté, est de rendre chaque stagiaire acteur de sa formation afin de créer des outils concrets qu'il pourra ensuite mettre en œuvre dans son accompagnement au quotidien.

Nos prestations :

Ec'Lor vous propose une large gamme de formations sur plusieurs thématiques phares :

- L'évaluation de la HAS
- L'accompagnement des bénéficiaires
- GRH et management
- Accompagnement des ESSMS sur des prestations d'audit, projet d'établissement, conduite du changement...



L'ensemble des formations proposées au sein de ces thématiques, font l'objet d'un recueil des attentes du donneur d'ordre, mais également de chaque stagiaire.

L'engagement d'EC'Lor c'est la construction sur-mesure du contenu de formation afin de s'adapter au plus près, aux besoins des organismes qui nous sollicitent.

Pour cela, une méthodologie rigoureuse :

- Recueil de la demande et des besoins
- Analyse de ces derniers en équipe
- Temps pédagogique avec définition des objectifs, leur modalité d'évaluation et adaptation/création du contenu de formation et des outils pédagogiques

Nos objectifs :

Nos objectifs sont :

- Accompagner les stagiaires vers une montée de leurs connaissances et compétences.
- Proposer un contenu qui permette une réelle appropriation ensuite dans la pratique
- Répondre aux exigences de qualité
- Assurer un suivi du parcours du stagiaire.



Qui sommes-nous ?



Johanna Gilet



Responsable pédagogique
Référénte qualité
Référénte handicap
Référénte RGPD
Formatrice

Cristelle Watrin



Responsable Organisme de formation
Responsable RH
Référénte client
Formatrice



Nous contacter/ Nous trouver

A ce jour, vous pouvez contacter l'organisme de formation :



par mail : eclorformation@outlook.com



Via notre site internet : www.ec-lor.fr



Par sms ou appel au :

Cristelle WATRIN : 06.74.08.40.03

Johanna GILET : 06.75.87.73.15



Pour le moment, nos formations en inter se déroulent :
dans les locaux de La Maison de l'Entreprise

8 rue Alfred Kastler, 54320 Maxéville.





Un grand parking privé vous permet de vous garer à proximité de la salle.

Des places pour les personnes en situation de handicap sont réservées et un accès PMR permet une accessibilité au lieu.

Le café est offert durant la formation et une fontaine à eau est disponible dans les locaux.

Pour la restauration :

- La K'antine, à 1,7km et 3 minutes en voiture
- La zone à proximité d'Auchan Laxou, à 2,6 km et 4 minutes en voiture



Modalités d'inscription et règlement

EC'Lor vous adresse, après la première prise de contact, un document de recueil des besoins de votre Organisation. Toute demande de formation fait l'objet d'une analyse de ce document afin d'établir le contenu ainsi que le programme de formation correspondant aux objectifs définis.

Après étude du document, nous envoyons à votre structure, dans le cas d'une inscription collective, ou à vous-même, une proposition commerciale sous forme de devis.

Ce document daté, porte les conditions d'exécution applicables à la prestation concernée, la mention « Bon pour accord », ainsi que les conditions tarifaires.

Le devis est systématiquement accompagné :

- d'un bulletin d'inscription
- du programme adapté à la prestation demandée. Le programme précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement et les processus d'évaluation. Les contenus de formation figurant sur les fiches du catalogue sont donnés à titre indicatif.
- d'un recueil des attentes des participants. Le formateur ou le responsable de l'organisme de formation adaptent si nécessaire le descriptif en fonction des niveaux des stagiaires et de leurs attentes. Ne pas hésiter à cocher la mention « je souhaite que le référent handicap me contacte » pour toute question en lien avec des adaptations.

L'inscription à une formation inter est effective à compter de la réception du devis dûment signé ou du bulletin d'inscription complété et retourné soit par courrier : EC'Lor 19 bis rue de la côte – 54740 Saint-Remimont, soit pour mail : eclorformation@outlook.com

Pour une demande de formation intra : EC'Lor n'est engagé que si le devis, le(s) bulletin(s) d'inscription et la convention, sont retournés dûment complétés par tout moyen à la convenance du Client au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première journée de l'action.

Enfin, EC'Lor adresse à votre structure (ou à vous-même si vous vous êtes inscrit à titre individuel) une convention de formation au plus tard 15 jours avant le démarrage de la prestation, en deux exemplaires.

L'exemplaire « client » portant le cachet commercial et la signature est transmis à EC'Lor au plus tôt. La convention doit être impérativement reçue par EC'Lor avant le début de la formation selon les modalités prévues. Au terme de la formation, EC'Lor adresse au Client la facture soit par courrier soit



par mail, accompagnée de la fiche d'émargement et de(s) l'attestation(s) de présence du(es) stagiaire(s).

Règlement intérieur

Préambule :

EC'Lor est une société qui décline plusieurs axes de travail :

- La formation continue professionnelle
- L'évaluation de la qualité des ESSMS
- L'audit - conseil : axes financier/managerial/RH/projet
- L'intervention en analyse des pratiques professionnelles.

Son siège social se situe 19 bis rue de la côte – 54740 Saint-Remimont, enregistrée sous le SIRET : 982 011 280 000 112.

Ce document est diffusé à tous les stagiaires avec leur convocation par voie dématérialisée, en accord avec notre démarche RSE. Il est également consultable sur notre site internet www.ec-lor.fr, ou auprès des formateurs pendant les interventions.

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De tenir des propos injurieux, discriminants etc. ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'enregistrer le contenu de la formation ;
- De prendre des photos sans l'accord préalable des formateurs.

Article 3 : Sanctions



Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.



En fonction du lieu de formation, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du lieu où se déroule l'intervention.

Article 6 : Bonnes pratiques

Une posture et un savoir-être professionnel sont attendus des stagiaires, ainsi qu'une discrétion sur les propos tenus par les autres participants.

Il est attendu des stagiaires le respect des horaires de formation. En cas d'absence et de retard, ils doivent prévenir le responsable d'EC'Lor.

Article 7 : Sécurité et responsabilités

EC'Lor décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature.

Article 8 : RGPD

EC'Lor s'engage à respecter la réglementation RGPD en vigueur.
Le stagiaire bénéficie d'un droit d'apposition, d'accès ou de rectification des informations qui le concernent. Il peut déposer une réclamation auprès de la CNIL.

Dans le cadre de la communication d'EC'Lor sur son site internet ou sur ses réseaux sociaux, des photographies peuvent être prises. Un accord préalable du droit à l'image sera soumis au stagiaire.

Fait à Nancy, le 29 juillet 2024

Cristelle WATRIN, Responsable de LOR EC'Lor

Johanna GILET, Responsable pédagogique

